

# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SNC SAINT-MANDE  
SACROT

10 rue Jeanne d'Arc  
94160 Saint-Mandé

R+4  
Appartement n° B-401  
T4

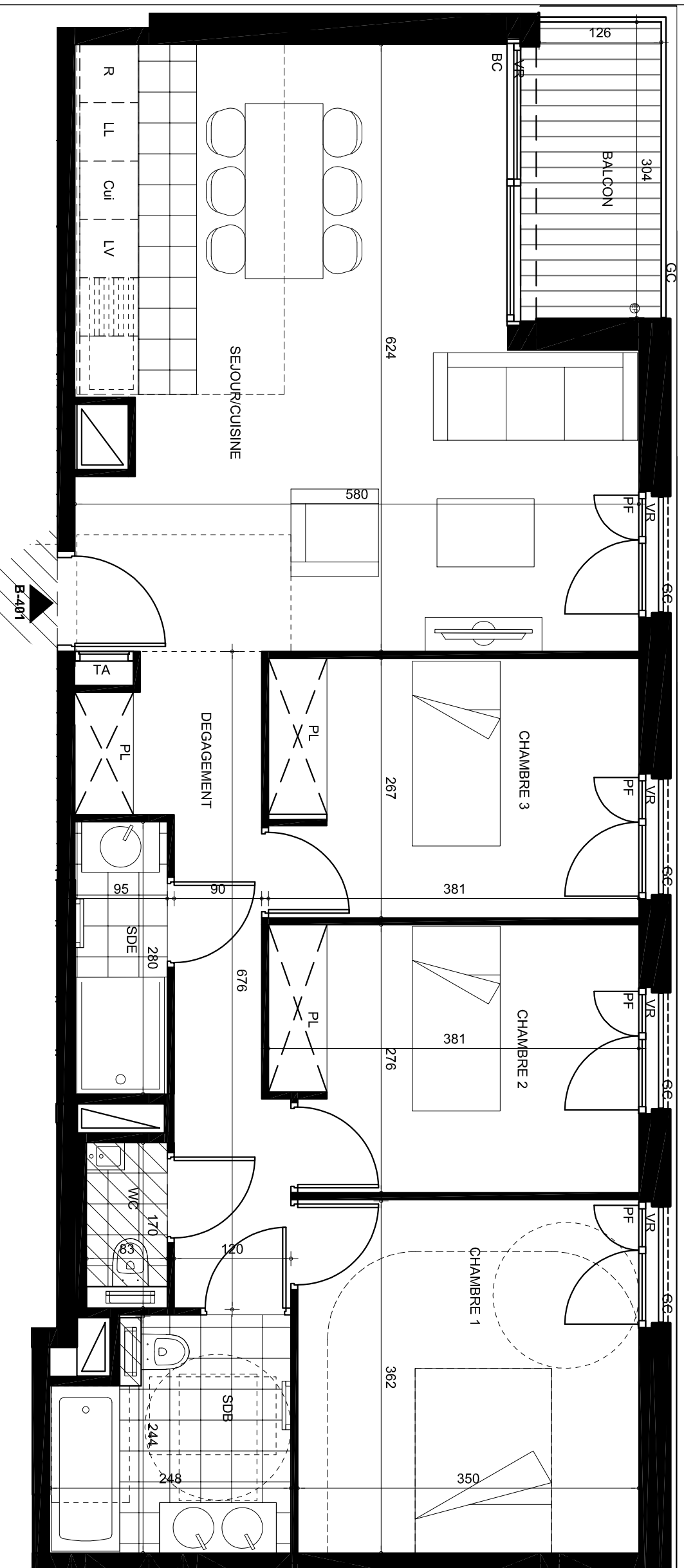


R+4

PIECES		SURFACE HABITABLE	
Séjour/Cuisine	31,40 m <sup>2</sup>		
Dégauchement	8,20 m <sup>2</sup>		
Chambre 1	12,70 m <sup>2</sup>		
Chambre 2	10,20 m <sup>2</sup>		
Chambre 3	10,10 m <sup>2</sup>		
SDB	5,40 m <sup>2</sup>		
SDB	2,20 m <sup>2</sup>		
WC	1,20 m <sup>2</sup>		
TOTAL	81,90 m <sup>2</sup>		

SURFACE	
EXTERIEUR	4,40 m <sup>2</sup>
BALCON	4,40 m <sup>2</sup>
TOTAL	8,80 m <sup>2</sup>

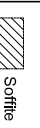
NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes. Le mobilier est représenté à titre indicatif.



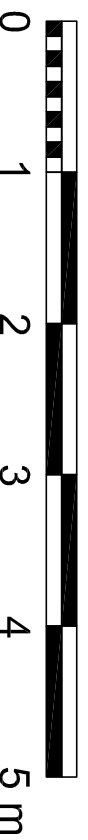
Signature SNC SAINT MANDE SACROT :

Signature ACQUEREUR :

PL : Placard  
VR : Volet roulant  
VB : Volet battant  
OI : Occultation Interne  
GC : Gardes-corps  
EP : Descende d'eau pluviale  
PF : Porte-fenêtre  
F : Fenêtre  
BC : Baie coulissante  
Dgt : Dégauchement  
Rgt : Rangement  
LL : Lave linge  
LV : Lave vaisselle  
R : Réfrigérateur  
Cui : Cuisson  
TA : Tableau électrique



Soffite



NOTA: Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions des baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les rebombées, soffites, faux-plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4-1).

